

FINANCES

Subventions 2015

Avances de trésorerie à certains organismes

EXPOSE DES MOTIFS

Le budget primitif 2015 décidera de l'attribution des subventions aux associations et organismes locaux lors de la séance du Conseil municipal du mois de mars 2015. Parmi eux, certains sollicitent le versement d'avances sur leur subvention pour assurer la continuité de leurs activités.

En effet, les frais de fonctionnement de certains d'entre eux entraînent des besoins permanents de trésorerie qui ne leur permettent pas d'attendre le versement de la subvention en mai.

Les avances sur subventions sont octroyées au cas par cas, au regard du bilan d'activités 2014 et des projets 2015, présentés par l'association ou l'organisme local, qui a ainsi justifié d'une activité nécessitant des besoins de trésorerie urgents.

Je vous propose donc d'autoriser le Maire à mandater aux associations et aux organismes locaux qui justifient de besoins de trésorerie, des avances de subventions, dans la limite du quart du montant des subventions communales octroyées par le Conseil municipal en 2014.

Les dépenses en résultant seront imputées au budget primitif.

P.J. : liste des organismes concernés

LISTE DES ASSOCIATIONS ET ORGANISMES CONCERNES

ASSOCIATIONS	Subvention communale 2014	Avance de trésorerie basée sur la subvention communale
Agence départementale d'informations sur le logement - ADIL	10 000 €	2 500 €
Association Culturelle du Théâtre Aleph	8 200 €	2 050 €
Association des Retraités d'Ivry pour les Loisirs et la Solidarité - ARILS	3 600 €	900 €
Association pour le Logement des Jeunes Ivryens - ALJI	65 000 €	16 250 €
Association Artistique Aleph	8 200 €	2 050 €
Association Laïque d'Ivry pour une Zone d'Excellence Pédagogique	7 500 €	1 875 €
Atout Majeur	23 000 €	5 750 €
Bergers en scène	196 650 €	49 160 €
CASC	308 000 €	77 000 €
Citoyen A Part Entière sur Ivry – CAPE sur Ivry	6 100 €	1 525 €
CREDAC	173 300 €	43 325 €
Croix Rouge Française	3 000 €	750 €
Emmaüs Solidarité	48 000 €	12 000 €
Eveil Parents Enfants	46 000 €	11 500 €
Jazz Ivry	5 000 €	1 250 €
Les Restos du Cœur	4 000 €	1 000 €
Ne pas Plier	10 000 €	2 500 €
Secours Populaire Français	6 500 €	1 625 €
Sports et Spectacles Internationaux	33 000 €	8 250 €
Théâtre des Quartiers d'Ivry - TQI	609 800 €	152 450 €
Union Locale CGT	12 000 €	3 000 €
Union Sportive d'Ivry Club Omnisport	502 600 €	125 650 €
Union Sportive d'Ivry Football	438 200 €	109 550 €
Union Sportive d'Ivry Handball	1 165 000 €	291 250 €
Etablissement public et groupement d'intérêt public		
CCAS	58 000 €	14 500 €
Mission Intercommunale Ivry Vitry	258 000 €	64 500 €

FINANCES

3) Subventions 2015

Avances de trésorerie à certains organismes

LE CONSEIL,

sur la proposition de son président de séance,

vu le code général des collectivités territoriales,

vu ses délibérations attribuant les subventions aux associations et organismes locaux pour l'année 2014,

considérant que le vote du budget primitif pour l'année 2015 n'interviendra qu'au mois de mars 2015 et que les subventions allouées pour l'année 2015 par la Commune ne peuvent être attribuées avant cette date,

considérant que les frais de fonctionnement de certaines associations et certains organismes locaux entraînent pour eux des difficultés de trésorerie qui peuvent être palliées par le versement d'un acompte de subvention dans la limite du quart du montant des subventions communales réglées en 2014,

vu la liste des bénéficiaires, ci-annexée,

vu le budget communal,

DELIBERE

par 29 voix pour, 6 voix contre et 9 abstentions

ARTICLE 1 : AUTORISE le Maire à mandater, dès que nécessaire, aux associations et autres organismes locaux percevant une subvention communale et qui en ont justifié la nécessité, un ou plusieurs acompte(s) de subvention au titre de 2015 dans la limite du quart du montant accordé en 2014, comme suit :

LISTE DES ASSOCIATIONS ET ORGANISMES CONCERNES

ASSOCIATIONS	Subvention communale 2014	Avance de trésorerie basée sur la subvention communale
Agence départementale d'informations sur le logement - ADIL	10 000 €	2 500 €
Association Culturelle du Théâtre Aleph	8 200 €	2 050 €
Association des Retraités d'Ivry pour les Loisirs et la Solidarité - ARILS	3 600 €	900 €
Association pour le Logement des Jeunes Ivryens - ALJI	65 000 €	16 250 €
Association Artistique Aleph	8 200 €	2 050 €
Association Laïque d'Ivry pour une Zone d'Excellence Pédagogique	7 500 €	1 875 €
Atout Majeur	23 000 €	5 750 €
Bergers en scène	196 650 €	49 160 €
CASC	308 000 €	77 000 €
Citoyen A Part Entière sur Ivry – CAPE sur Ivry	6 100 €	1 525 €
CREDAC	173 300 €	43 325 €
Croix Rouge Française	3 000 €	750 €
Emmaüs Solidarité	48 000 €	12 000 €
Eveil Parents Enfants	46 000 €	11 500 €
Jazz Ivry	5 000 €	1 250 €
Les Restos du Cœur	4 000 €	1 000 €
Ne pas Plier	10 000 €	2 500 €
Secours Populaire Français	6 500 €	1 625 €
Sports et Spectacles Internationaux	33 000 €	8 250 €
Théâtre des Quartiers d'Ivry - TQI	609 800 €	152 450 €
Union Locale CGT	12 000 €	3 000 €
Union Sportive d'Ivry Club Omnisport	502 600 €	125 650 €
Union Sportive d'Ivry Football	438 200 €	109 550 €
Union Sportive d'Ivry Handball	1 165 000 €	291 250 €
Etablissement public et groupement d'intérêt public		
CCAS	58 000 €	14 500 €
Mission Intercommunale Ivry Vitry	258 000 €	64 500 €

ARTICLE 2 : DIT que les dépenses en résultant seront imputées au budget communal.

TRANSMIS EN PREFECTURE
 LE 23 DECEMBRE 2014
 RECU EN PREFECTURE
 LE 23 DECEMBRE 2014
 PUBLIE PAR VOIE D’AFFICHAGE
 LE 19 DECEMBRE 2014